



CONVENTION DE BENEVOLAT 2022

Entre les soussignés,

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____

N° sécurité sociale : _____

Si mineur,

Nom du parent signataire : _____

Ci-après dénommé(e) "LE BENEVOLE" d'une part,

Et L'ASSOCIATION PROJECTEUR

N° SIRET : 479 491 003 00022 Code APE : 9001Z N° de Licences : 2-110899 et 3-1110893

Adresse : Maison des Ursulines, Rue Fléchier, 84210 Pernes-les-Fontaines

Représentée par Georges GARCIA en qualité de Président

Ci-après dénommée "L'ORGANISATEUR" d'autre part,

Il est exposé ce qui suit :

ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur s'engage à :

- Accueillir le bénévole comme un collaborateur à part entière
- Informer le bénévole des objectifs, de l'organisation et du fonctionnement du festival
- Définir clairement au bénévole les missions qui lui sont proposées
- Présenter au bénévole l'équipe du festival et l'aider à s'y sentir à l'aise
- Assurer une couverture responsabilité civile pendant son activité dans le festival

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DU BENEVOLE

Le bénévole s'engage à :

- Adhérer aux principes et objectifs de l'association Projecteur
- Clairement exposer ses compétences et ses limites
- Se sentir responsable du poste confié et l'assurer avec régularité et sérieux
- Participer bénévolement à l'activité en respectant la démarche mise en place par l'organisateur
- Travailler en équipe avec les bénévoles et les salariés du festival
- Prévenir en cas d'absence ou de retard les personnes concernées
- Accepter que son engagement bénévole ne lui apporte aucune rémunération, ni avantage en nature
- Etre présent au moins une journée sur le festival.

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Je soussigné : _____

J'autorise : OUI* Je n'autorise pas : NON* *barrer la mention inutile

L'ASSOCIATION PROJECTEUR à exploiter toutes les images réalisées à des fins promotionnelles exclusivement, sur tout support papier ou sur tout support numérique. Projecteur s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de l'intéressé, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Le signataire confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie financière. Il manifeste ainsi son intérêt et son soutien au projet FONT'ARTS. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.

Fait à _____, le : _____

LE BENEVOLE

L'ORGANISATEUR